

Faculté de Médecine

En référence à la charte nationale d'Éthique et de Déontologie¹ des Facultés de Médecine, je m'engage, en tant qu'**enseignant-chercheur** ou **étudiant** à la **Faculté de Médecine de Rennes**, à :

- Poursuivre ma formation en éthique et déontologie tout au long de ma carrière professionnelle en m'appuyant, notamment, sur les enseignements délivrés à la Faculté de Médecine.
- Respecter les règles gérant les liens et conflits d'intérêts :
 - Déclarer de façon exhaustive les liens d'intérêts susceptibles d'avoir influencé mes travaux de recherche, ou d'influencer mon enseignement (présentation en début de cours ou de conférence) ou mes expertises,²
 - Renoncer à participer aux débats et aux votes dans les instances décisionnelles sur les sujets pour lesquels j'aurais un conflit d'intérêts personnel, familial ou professionnel,
 - Présenter à la commission *ad hoc* toute demande de cumul d'activités accessoires,
 - Respecter la loi dite anti-cadeaux³.
- Mener mes activités de recherche dans le respect des règles de l'intégrité scientifique :
 - Élaborer au préalable d'un protocole écrit aisément consultable,
 - Respecter les obligations encadrant la recherche sur l'animal ou sur la personne humaine (incluant la délivrance d'une information claire et loyale et le recueil d'un consentement libre, éclairé, explicite et écrit),⁴
 - Communiquer mes résultats, qu'ils soient positifs ou négatifs, en refusant de publier dans des revues prédatrices et de faire partie de leur comité éditorial,
 - Rédiger les mes articles scientifiques conformément aux recommandations internationales,⁵
 - Signer mes travaux conformément aux règles internationales pour les publications et communications imposant que tout signataire ait eu une contribution réelle aux travaux présentés mais aussi que tout contributeur significatif ait été listé parmi les auteurs ou, au moins, remercié,⁶

¹ https://medecine.univ-rennes1.fr/sites/medecine.univ-rennes1.fr/files/asset/document/18-10-01-charte_confdoyens.pdf

² <https://www.transparence.sante.gouv.fr/flow/main?execution=e2s1>

³ http://www.conseil39.ordre.medecin.fr/sites/default/files/domain-230/34311/loi_anti-cadeaux.pdf

⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/11/16/AFSP1621392D/jo/texte>

⁵ <http://www.equator-network.org>

⁶ <http://www.icmje.org>

- Garantir l'accessibilité aux données sources et la transparence des méthodes permettant vérification et réplication,
- Renoncer à toute falsification ou fabrication de données, à tout vol de résultats et à tout plagiat ou auto-plagiat.
- **Communiquer vers le public dans la stricte limite de mon expertise professionnelle et ne pas engager l'institution lorsque j'exprime une opinion citoyenne, politique, culturelle ou religieuse.**
- **Refuser toute discrimination et respecter l'égalité homme-femme et la laïcité.**

Je peux saisir la commission Ethique et Déontologie de la Faculté de Médecine, par l'intermédiaire du Doyen, si je constate ou subis des manquements à la présente charte.

Rennes, le	Rennes, le
Nom Prénom	Le Doyen

QUELQUES DEFINITIONS ET REFERENCES COMPLEMENTAIRES

Lien et conflit d'intérêt

- **Lien d'intérêt** : situation dans laquelle des intérêts ou activités, passés ou présents, d'ordre patrimonial, professionnel ou familial, de l'expert sont en relation avec l'objet de l'expertise qui lui est confiée.
- **Conflit d'intérêt** : situation dans laquelle les liens d'intérêts d'un expert sont susceptibles, par leur nature ou leur intensité, de mettre en cause son impartialité ou son indépendance dans l'exercice de sa mission d'expertise au regard du dossier à traiter.

Plagiat

- Acte de quelqu'un qui donne pour sien ce qu'il a pris à l'œuvre d'un autre (Dictionnaire Larousse). Le plagiat lèse le plagié et trompe la communauté scientifique et/ou pédagogique ainsi que le public. Il expose à des poursuites. Le recours à des logiciels de détection de similitudes est devenu systématique dans les grands journaux médicaux et s'étend progressivement aux thèses et mémoires.
- La double publication des mêmes données (auto-plagiat) est également condamnable sauf dans des conditions particulières (langues différentes) et sous réserve de l'autorisation des revues concernées et de l'information des lecteurs.

Revue prédatrices

- Beaucoup de ces « *author-pay peer-reviewed open access journals* » ne remplissent pas la qualité minimale requise, notamment en matière de revue par les pairs, et chargent les articles de lourds frais (jusqu'à 5000 \$US). Elles prolifèrent sur internet et ont une politique de communication très agressive en inondant nos boîtes aux lettres électroniques (<http://thinkchecksubmit.org> - <http://www.wame.org>)

Revue par les pairs (peer-review)

- Elle désigne l'évaluation critique par un chercheur des travaux d'un autre chercheur. En raison de l'anonymat qui généralement la protège, elle peut conduire à des excès sous-tendus par des conflits d'intérêts.